

# 1. Généralités

## 1.1. Aspects pratiques – Service du Tourisme

### Hechtel-Eksel

Don Boscostraat 5  
3940 HECHTEL-Eksel  
+32 11 73 01 79  
toerisme@hechtel-eksel.be  
www.hechtel-eksel.be

### The Treehouse

Domeinbos Pijnven  
Kiefhoekstraat  
3940 Hechtel-EKSEL  
thetreehouse@hechtel-eksel.be  
www.the-treehouse.be

## 1.2 Infrastructure

L'aile gauche comprend un local de réunion avec matériel de présentation.  
L'aile droite se compose d'un espace *lounge* avec kitchenette et toilette.  
Les deux ailes ont une capacité maximale de 15 personnes.

## 1.3. Utilisation

La mise à disposition de The Treehouse concernera de préférence l'organisation de réunions et de sessions de remue-méninges orientées sur la créativité et l'innovation afin de contribuer ainsi à la transition vers une société durable et écologique.

## 1.4. Durée de la location

The Treehouse peut être louée de 09h00 à 18h00. Une réservation s'applique à une journée entière quelle que soit la durée d'utilisation.

## 1.5. Tarifs

Les entreprises et organisations paient 400,00 euros par jour pour la location de The Treehouse.

# 2. Réserver et payer

## 2.1. Réserver

§1 Toute organisation qui remplit les conditions énoncées sur le site web [www.the-treehouse.be](http://www.the-treehouse.be) peut utiliser The Treehouse moyennant réservation préalable. La réservation peut intervenir via le module de réservation sur le site web [www.the-treehouse.be](http://www.the-treehouse.be).

§2 Toutes les demandes sont traitées par ordre chronologique.

§3 Les réservations peuvent intervenir au plus tôt six mois à l'avance. Toute réservation concernant une date ultérieure à six mois est exclue.

§4 Toute réservation doit être effectuée par une personne majeure qui est un collaborateur d'une organisation dont les membres du personnel vont utiliser l'espace.

§5 Au moment de la réservation, il convient d'indiquer le nombre de participants. Toute modification de ce nombre peut être transmise au plus tard 5 jours avant la réservation prévue à l'adresse [thetreehouse@hechtel-eksel.be](mailto:thetreehouse@hechtel-eksel.be).

§6 Une réservation n'est valable qu'à partir du moment où le locataire a signé le formulaire de réservation et a confirmé par e-mail que la réservation est effectivement approuvée. Le formulaire signé doit parvenir à [thetreehouse@hechtel-eksel.be](mailto:thetreehouse@hechtel-eksel.be).

## **2.2. Annulation**

Une annulation de la réservation est possible à condition de la notifier au service du tourisme de Hechtel-Eksel par e-mail à l'adresse [thetreehouse@hechtel-eksel.be](mailto:thetreehouse@hechtel-eksel.be).

- L'annulation est gratuite jusqu'à 2 semaines avant la réservation prévue.
- En cas d'annulation dans les 2 semaines précédant la réservation prévue, il convient de s'acquitter de l'intégralité du prix de la location.

## **2.3. Paiement**

§1 Le prix de la location doit être payé lors de la réservation. Le montant dû sera transféré au plus tard 2 semaines avant la réservation prévue sur le compte numéro **BE14 3751 1174 4483**, Inverde, Bld Roi Albert II, bte 22, 1000 Bruxelles.

§2 Si le montant n'est pas payé en temps utile, la réservation est annulée.

§3 En cas de non-paiement de la réservation, l'organisation est exclue de toute location future.

## **2.4. Clés**

§1 La clé peut être retirée chez l'économe, De Lage Kempen, Kiefhoekstraat 19, 3940 Hechtel-Eksel, +32 11 40 22 43 (en face du parking Domein Pijnven) dès 09h00 le matin. Au terme de l'utilisation de The Treehouse, elle sera restituée à la réception du centre de vacances. De Lage Kempen contrôle après chaque visite que The Treehouse a été correctement verrouillée.

§2 En cas de perte de la clé, le prix correspondant au remplacement de la clé et de la serrure sera facturé.

## **3. Utilisation de « The Treehouse »**

La durabilité et la sensibilisation à l'environnement sont les valeurs cardinales de The Treehouse. Il convient que le locataire en tienne compte pendant son séjour. Le locataire doit laisser le local dans l'état où il l'a reçu et doit immédiatement notifier toute détérioration à l'économe. L'utilisateur est responsable des dégâts occasionnés au bâtiment.

### **3.1. Utilisation du matériel**

§1 La préparation des locaux incombe à l'économe. Un percolateur, une bouilloire et des carafes d'eau, ainsi qu'un service de table sont disponibles dans la kitchenette. Le café, le thé et les accessoires sont prévus pour être utilisés.

§2 Le matériel audiovisuel et l'internet sont disponibles dans l'aile gauche.

§3 Le matériel doit être utilisé conformément aux instructions fournies ou aux explications de l'économe.

§4 Il est interdit d'utiliser des bougies dans les locaux et d'introduire des clous et des punaises ou de coller de l'adhésif sur les poutres, murs, portes, fenêtres, panneaux ou parquets.

### **3.2. Nettoyage et traitement des déchets**

§1 Le papier sera déposé dans la corbeille à papier. Les autres déchets sont placés dans la poubelle de l'aile droite.

§2 Les éléments du service de table utilisés sont rassemblés dans la kitchenette.

§3 Le locataire est responsable de l'absence de déchet dans l'environnement extérieur et les zones de stationnement.

§4 L'économe est responsable de la vaisselle et du nettoyage de The Treehouse.

### **3.3. Restauration**

Une liste des possibilités de restauration est disponible sur le site de The Treehouse et sur le site web [thetreehouse.be](http://thetreehouse.be).

## **4. Conventions générales**

### **4.1. Responsabilités**

§1 L'organisateur/locataire est totalement responsable :

- de son activité (contenu, organisation, participants, etc.) ;
- de l'environnement immédiat (pas de nuisance pour les riverains) ;
- en responsabilité civile ;
- du respect des conventions consécutives à la location (dégâts au bâtiment, à l'équipement).

§2 Le locataire ne peut donner aux bâtiments aucune autre destination que celle pour laquelle la location est autorisée. La sous-location de l'infrastructure est interdite. Seuls les locaux pour lesquels l'autorisation a été délivrée peuvent être utilisés.

§3 Tout abus et réservation trompeuse de la salle peuvent être sanctionnés d'exclusion.

### **4.2. Dommages**

§1 Le locataire est responsable de tous les dommages occasionnés aux locaux, dépendances et équipements pendant, avant et après l'activité organisée par ses soins.

§2 Le locataire est aussi responsable des dommages occasionnés au matériel audiovisuel et à tout autre matériel qui sont la conséquence d'une mauvaise utilisation.

§3 En cas de détérioration, un état des lieux sera établi par écrit en présence de l'économe.

§4 Toute détérioration sera facturée au locataire au prix correspondant aux frais de réparation, établis selon un devis, ou à la valeur de remplacement. Toute nouvelle demande de location du locataire en question pourra être refusée tant qu'il ne se sera pas acquitté du montant intégral de l'indemnisation.

§5 La responsabilité d'Inverde ne peut en aucun cas être engagée pour tout vol ou dommage concernant le matériel appartenant au locataire.

### **4.3. Sécurité**

§1 Il est interdit de fumer dans The Treehouse. Le locataire doit veiller au respect de cette interdiction.

§2 Le locataire s'engage à veiller strictement aux consignes de sécurité incendie. Les entrées, sorties ou portes de secours ne peuvent en aucune façon être verrouillées ou obstruées. Il est interdit de détacher ou de mettre hors service les détecteurs de fumée et l'éclairage de secours. Les portes et l'extincteur ne peuvent jamais être entourés par du matériel apporté ou être soustraits à la vue. Les sorties, escaliers et sorties de secours doivent toujours permettre un passage sans encombre.

§3 La capacité maximale de 15 personnes dans la pièce telle qu'indiquée sur site et reprise au présent règlement ne peut être dépassée.

§4 À la fin de l'activité, l'utilisateur éteindra l'éclairage dans les espaces utilisés et fermera portes et fenêtres.

§5 Les animaux, exception faite des chiens d'aveugles, ne sont pas admis.

#### **4.4. Accessibilité et parking**

The Treehouse n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite qui se déplacent en chaise roulante ou ne peuvent monter des escaliers.

Il est possible de stationner sur le parking de Domeinbos Pijnven. The Treehouse se trouve à 100 mètres de l'entrée de la forêt. Il convient d'emprunter le sentier forestier du côté droit.

#### **4.5 Dispositions complémentaires**

§1 Le présent règlement peut être consulté sur le site de The Treehouse et est disponible sur le site web [www.the-treehouse.be](http://www.the-treehouse.be).

§2 En cas de non-respect du présent règlement d'utilisation, Inverde a la faculté de statuer sur une sanction.

§3 Inverde peut toujours annuler une réservation ou fermer l'infrastructure en cas de force majeure sans qu'aucune indemnisation ne puisse être réclamée.

§4 Inverde peut toujours modifier ou annuler l'autorisation délivrée concernant l'utilisation et/ou la mise à disposition de The Treehouse.

Si elle utilise ce droit, elle se concertera à ce propos au préalable avec l'organisation concernée.

Pour accord,

Au nom de [nom de l'organisation] .....

[nom] .....

[fonction] .....

Signature